

Rapport de gestion 2004 de la police cantonale



Introduction

En 2004, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent très largement supérieures à la moyenne nationale puisque le taux de 34% enregistré en 2003 a encore progressé pour s'élever à 38%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de ceux enregistrés par les polices cantonales voisines dont la moyenne se situe à moins de 20%. Il est également constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

La statistique qui suit montre que les activités tant préventives que répressives et d'aide aux victimes se sont déployées sur l'ensemble des domaines réputés sensibles.

Au plan législatif et réglementaire, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de décisions allant dans le sens d'une amélioration des conditions de travail du personnel policier dans le but de rendre le métier de policier plus attractif et de stopper les trop nombreuses démissions enregistrées depuis 2001, équivalentes à près du tiers de l'effectif de la gendarmerie et de la police de sûreté.

Ces décisions portent sur l'indemnisation du travail de nuit et des dimanches, sur la domiciliation du personnel de la police cantonale, sur l'octroi de grades sans commandement, résultant de l'ancienneté, sur l'indemnisation des titulaires de postes à un agent et sur la classification de la fonction d'opérateur à la centrale des transmissions et alarmes parmi les professions pénibles.

Précédant l'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant, 5 vastes campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées par la gendarmerie, en collaboration avec les polices locales. Dans ce domaine, l'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool.

Mais ces mesures préventives et un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse n'ont pas encore permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon aussi significative qu'il conviendrait de le faire. Si nous assistons à une réduction du nombre d'accidents et du nombre de blessés, celui des morts reste hélas dans la moyenne des chiffres enregistrés au cours de ces dernières années.

Grâce à la compréhension des autorités, l'octroi de forces supplémentaires permettra l'organisation des services de permanence passant dès le 1er janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisées pour 8h15. De même, des moyens ont été attribués permettant la participation aux mesures de contrôles de la RPLP, à la surveillance dans les appareils de la compagnie Swiss, au renforcement de la surveillance de la circulation autoroutière et de la présence de la police cantonale dans le cadre du centre de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin.

Le dossier de l'évaluation des prestations fournies par le personnel s'est poursuivi en collaboration avec le CBVA. Après la définition de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions, il a été procédé à la formation initiale des cadres. L'objectif est de réaliser de véritables entretiens de développement, intégrant une auto-évaluation aussi large que possible et débouchant sur la définition d'objectifs de progression individuels pour l'année à venir.

Tout au long de l'exercice 2004, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par l'ouverture d'une année de collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette ville, les patrouilles d'intervention "Police secours" sont désormais mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps.

L'ouverture en novembre à La Chaux-de-Fonds du bâtiment regroupant le SIS des Montagnes neuchâteloises, les juges d'instruction et la police cantonale a concrétisé des attentes multiples et très anciennes. La conception et la structure de cette entité permettront d'en faire le second pôle de l'activité de la police cantonale neuchâteloise. A Colombier, l'ouverture du Centre cantonal de formation de la police en février a permis à 35 aspirants des corps de la police cantonale et des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de voir se dérouler une école pilote qui a conduit à l'octroi du nouveau brevet fédéral de policier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations de recrutement réalisées dans le courant de l'année 2004 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

L'année 2004 a également été celle de réflexions ayant conduit à confier la gestion de l'habillement et de l'équipement du personnel ainsi

que le garage aux Installations et établissements militaires de Colombier pour des raisons de rationalisation. Ces mutations seront effectives au 1er janvier 2005 et généreront l'économie de 2 postes de travail.

Gestion

Ecole d'aspirants 2004

Le 16 février 2004 s'est ouverte l'école d'aspirants de la police cantonale neuchâteloise dans de nouveaux locaux situés dans l'enceinte de l'arsenal de Colombier. Ce sont 27 aspirants gendarmes, dont 6 femmes, 6 aspirants inspecteurs dont 3 femmes, 3 aspirants de la police de la ville de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'un aspirant de la police de la Ville du Locle, qui ont suivi la formation dispensée.

Cette école avait la particularité d'être la première en Suisse romande à inscrire ses aspirants aux examens en vue de l'obtention du tout nouveau brevet fédéral de policier. Cette certification de la formation de base des policiers s'inscrit dans le projet de formation globale des policiers actuellement réalisé sous l'égide de la Conférence des directeurs de justice et police (CCDJP).

Au terme de cette première session, l'ensemble des partenaires (aspirants, formateurs, experts) se sont déclarés convaincus du bien-fondé de la démarche qui, à terme, permettra d'uniformiser la formation de base des policiers.

Trois candidats (1 aspirant de la ville de La Chaux-de-Fonds et 2 aspirants gendarmes) n'ont pas répondu aux exigences fixées par le règlement d'examens. Ces candidats n'ont donc pas été assermentés et gardent par conséquent leur statut d'aspirants jusqu'à la réussite des branches insuffisantes.

Au cours de la formation, 2 aspirants ont donné leur démission et quitté l'école en invoquant des motifs d'ordre personnel et un aspirant a fait l'objet d'une décision de renvoi.

La formation a commencé le 16 février 2004 pour se terminer le 16 décembre par l'assermentation de 28 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

Evolution des effectifs durant l'année 2004

Au cours des années 2001 à 2003, la police cantonale a connu une réelle hémorragie de son effectif suite à un nombre de démissions et retraits jamais connu à ce jour.

Fort heureusement, cette tendance négative s'est sensiblement atténuée au cours de l'année 2004 puisque ce sont 6 démissions qui ont été enregistrées contre 14 en 2003, 17 en 2002 et 20 en 2001. Afin de répondre aux nouvelles tâches imposées par la Confédération, à la réduction de l'horaire, à l'octroi de deux jours de vacances supplémentaires à la fonction publique ainsi qu'à la généralisation de l'horaire 3x8 au sein de la gendarmerie, le Conseil d'Etat a admis une augmentation de l'effectif standard de la Police cantonale qui a été documentée lors de l'établissement du budget 2005. Dans le domaine administratif 2,5 EPT n'ont pas été repourvus lors du départ de leur titulaire. De plus 2 postes ne seront non plus pas repourvus dans le premier semestre de l'année 2005. Il convient de relever que malgré cette augmentation d'effectif, les charges salariales sont réduites de 0,6%.

	2004	2005
Gendarmerie	198	221
Police de Sûreté	70	75
CTA	15	16
Services Généraux	38.41	33.91
Total	321.41	345.91

Nouvelles tâches

Contrôle RPLP

Jusqu'à ce jour, en raison des problèmes d'effectifs mentionnés plus haut, le canton de Neuchâtel n'avait pas encore signé de contrat avec la Confédération pour procéder aux contrôles d'application de la législation sur les poids lourds (RPLP). Aussi 3 EPT seront nécessaires pour assumer ces tâches, lesquelles sont rémunérées dans leur quasi totalité par la Confédération.

Service de sécurité dans les avions de la compagnie "Swiss"

Depuis plusieurs dizaines d'années, les polices cantonales assurent la sécurité dans les appareils de la compagnie nationale. En raison des tâches liées à Expo.02 et faute de personnel disponible, la police cantonale avait renoncé à participer à ces missions. Durant l'année 2004, un nouveau concept d'engagement a été élaboré par les autorités fédérales et le canton de Neuchâtel s'est déclaré prêt à détacher des agents par tournus de deux mois, dès le début de l'année 2005. Cette mission sera rémunérée par la Confédération et correspond à 1 EPT.

Centre de coopération policière et douanière de Genève (CCPD)

La collaboration transfrontalière dans le domaine policier a pris une importance croissante au cours des dernières années. Après un peu plus de deux ans de fonctionnement, le CCPD de Genève a largement fait

ses preuves et connaît une augmentation constante de son activité. A l'instar des autres cantons frontières avec la France, le canton de Neuchâtel a apporté une contribution en personnel en détachant par tour-nus un agent. Afin de répondre à une requête des responsables du CCPD, un deuxième agent viendra renforcer l'effectif depuis le début de l'année 2005. Ces deux postes sont remboursés par la Confédération à la hauteur de 170.000 francs.

Modification de la législation dans le domaine des violences domestiques

Tant l'entrée en vigueur des modifications de la partie spéciale du Code pénal suisse que la nouvelle loi sur la violence dans les couples, adoptée par le Grand Conseil en 2004, ont sensiblement modifié les procédures de travail dans le traitement de ces affaires qui nécessitent le plus souvent un important investissement personnel des divers intervenants. A l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour tirer un premier bilan. Néanmoins, on peut affirmer que les diverses modifications intervenues (poursuite d'office, mesure d'éloignement, etc.) ont fait prendre conscience tant aux victimes qu'aux auteurs présumés que la violence domestique ne saurait être banalisée.

Nouveaux officiers de police judiciaire

Au cours de l'année 2004, suite au départ à la retraite des titulaires, les fonctions de chef du premier arrondissement de gendarmerie et celui de chef du détachement de la police de sûreté de Neuchâtel ont été re-pourvus. Le Conseil d'Etat a nommé à ces postes deux cadres intermé-diaires au bénéfice d'une longue expérience au sein de la police cantonale.

Suite au départ à la retraite du commissaire de police en charge de la coordination judiciaire au sein de la police de sûreté, le poste d'officier de police judiciaire, avec fonction d'adjoint au chef de la police de sûreté, a été mis au concours. Au terme de la procédure de sélection, la candidature d'un jeune avocat exerçant à La Chaux-de-Fonds a été retenue. Spécialisé dans le droit pénal, l'adjoint au chef de la police de sûreté apporte toute son expérience et donne une meilleure assise juridique à l'exercice de la police judiciaire, souhait d'ailleurs exprimé par la commission d'enquête parlementaire (CEP) dans son rapport.

Amélioration des conditions de travail

Comme mentionné dans l'introduction, le Conseil d'Etat a pris à l'intention des policiers plusieurs décisions améliorant significativement leurs conditions de travail.

Elles portaient tout d'abord sur des indemnités pour le service de nuit et le travail du dimanche et des jours fériés. Revendication ancienne du personnel, cet élément a remplacé les anciennes indemnités de subsis-

tance et a permis de reconnaître une partie des inconvénients résultant des services effectués de nuit et le dimanche.

A la demande des associations de personnel, il a été donné suite à la demande portant sur la création de grades acquis à l'ancienneté, permettant de faire en sorte que des gendarmes ou des inspecteurs ayant accompli plus de 15 années de service se voient reconnus dans les grades de sergent ou d'inspecteur principal adjoint, sans être mis au bénéfice de classes de traitement supplémentaires, mais en bénéficiant d'un échelon dans leur classe après dix et quinze ans d'activité.

Le personnel desservant la centrale des transmissions et alarmes a été intégré dans la liste des fonctions ayant un caractère pénible.

Autre acquis significatif, les principes régissant la domiciliation du personnel policier ont été élargis, permettant de résider hors du territoire cantonal, à une distance permettant de gagner son lieu de service dans des délais satisfaisants.

Enfin, les titulaires de postes à un agent bénéficient désormais d'une indemnité mensuelle permettant de reconnaître la spécificité de leur engagement et de leur disponibilité à l'égard des usagers.

Généralisation du service 3 x 8 à la gendarmerie

Faisant référence à un avis du Secrétariat d'Etat à l'Économie (SECO), les polices auraient dû, dès le 01.01.2005, appliquer la loi fédérale sur le travail (LTr) entrée en vigueur le 20 mars 1998 et modifiée le 22 mars 2002 suite à l'initiative Suter.

En octobre 2003, suite à un avis de droit du service juridique de l'Etat de Neuchâtel, il a été constaté que la police cantonale neuchâteloise n'était pas soumise à la LTr.

Il faut en effet savoir que jusqu'il y a peu, tous les gendarmes de la République effectuaient des nuits de service de 13h25 commençant à 18h00, se terminant à 07h25, et comptant seulement pour 08h25 de travail effectif.

Certes, les directives internes disaient que les gendarmes pouvaient se reposer quelques heures si le service le permettait, mais au vu de l'évolution de la violence, de la criminalité et des affaires, le repos se faisait de plus en plus rare, en particulier dans les centres urbains et périurbains.

Au vu de cette situation, le Conseil d'Etat a décidé que l'effectif consolidé au 01.01.2005, qui est de 221 unités, y compris 3 assistants, devrait permettre – outre de faire face aux nouvelles missions – le passage généralisé à l'horaire 3x8 dès 2005.

Recrutement 2005

En raison du renversement de tendance sur le plan des départs imprévisibles le recrutement dans la perspective de l'EA 2005 a permis de sélectionner 6 aspirants gendarmes. La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence un intérêt croissant pour la profession de policier puisque aucune campagne d'annonces dans la presse écrite n'a été nécessaire pour trouver les candidats répondants aux critères fixés. En effet, tout au long de l'année des dizaines de dossiers de candidatures ont été adressés à la police cantonale. Sur la base d'un sondage effectué auprès des candidats, il s'avère que le site internet de la police cantonale ainsi que des contacts personnels avec des policiers sont le plus souvent à l'origine du dépôt d'un dossier de candidature. Cette situation peut être considérée comme réjouissante.

En 2004, 175 personnes ont demandé un dossier de candidature, 116 d'entre-elles nous ont adressé une postulation, 95 se sont présentées aux examens de culture générale, 48 ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 25 ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Nouveau système d'appréciation

Depuis plusieurs années, la police cantonale collabore activement avec le Centre de bilan de compétences et de valorisation des acquis (CBVA), aussi bien au niveau du recrutement des cadres que dans l'établissement de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions exercées. Durant l'année 2004, l'Etat-major de la police, se basant sur ces documents, a souhaité introduire un nouveau système d'appréciation de ses collaborateurs. En effet, la méthode utilisée actuellement est par trop rigide et ne permet pas de déboucher sur un véritable entretien de développement entre le collaborateur et son supérieur direct.

A cet effet, divers modules de formation ont été mis sur pied à l'intention des cadres afin de les sensibiliser à cette nouvelle méthode. Durant l'année 2005, les nouvelles grilles d'évaluation seront appliquées aux cadres puis ensuite seulement aux collaborateurs de base.

Uniforme romand

A l'initiative de la conférence des commandants des polices cantonales de Suisse romande, un groupe de travail intercantonal baptisé "UNIMATOS" a vu le jour en septembre 2003. Il a été validé par la

Conférence Latine des Chefs de Département de Justice et Police (CLDJP).

UNIMATOS est un projet d'achat en commun de matériel et d'équipements. Son premier mandat a été de développer un uniforme identique, qui équipera tous les gendarmes des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais, Vaud et Neuchâtel d'ici à 2007. Les polices des villes peuvent adhérer à ce projet.

Le nouvel uniforme permet au policier d'adapter sa tenue aux conditions environnementales tout en gardant la même visibilité et le même aspect général. L'appartenance du policier est soulignée par les badges et les passants de grade spécifiques à chaque corps. La couleur retenue est le bleu-roi. Confectionné en matériaux de haute technicité avec l'utilisation de tissus de type "Gore-Tex", le nouvel uniforme est plus élégant, plus pratique, plus confortable et beaucoup plus simple d'entretien. La sécurité du policier est renforcée par l'utilisation, sur les différentes pièces de l'uniforme, de bandes et zone réfléchissantes.

Sa simplification et le regroupement des commandes permettront de réaliser des économies importantes.

La gendarmerie neuchâteloise le portera dès le début 2006. Il en sera de même pour les policiers de la ville du Locle. La ville de La Chaux-de-Fonds équipera ses agents dès le début 2007.

Restructuration des services généraux

L'année 2004 a vu le début de la restructuration des services généraux par deux grands changements. Le premier a été le transfert de l'habillement et du matériel de la police cantonale aux Établissements et installations militaires de Colombier. Si la gestion administrative reste de la responsabilité de la police cantonale, la gestion technique (stockage, distribution, etc.) sera désormais effectuée par le personnel de l'arsenal. Le deuxième changement a été la fermeture et le transfert du garage de la police cantonale également aux Établissements et installations militaires de Colombier. Dès lors, tous les travaux d'entretien des véhicules de la police cantonale y seront effectués. Il faut noter qu'un aide-mécanicien a également été transféré et oeuvre dès lors pour la police cantonale, mais à Colombier. Deux postes de travail peuvent ainsi être économisés.

Projet SIS-POL-JI, La Chaux-de-Fonds

Conformément au décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, la Commission de construction

a poursuivi ses travaux avec le concours du bureau d'architectes mandaté. Après 26 mois de travaux, les différents services concernés ont emménagé en octobre 2004. L'inauguration officielle a eu lieu le 30 novembre 2004, en présence des autorités politiques. Afin de mener à bien cet important chantier, diverses commissions ont été créées. C'est à 41 reprises que la commission de construction s'est réunie, ceci sans compter les nombreuses séances de chantier sur le site.

Centre cantonal de formation de la police

L'Ecole d'aspirants 2004 a pu bénéficier d'une infrastructure d'enseignement optimale. En effet, après plus de vingt ans d'errance, le centre cantonal de formation de la police a trouvé un ancrage définitif sur le site de l'arsenal de Colombier. Après une année d'utilisation, les locaux aménagés se révèlent parfaitement adaptés aux besoins de la police cantonale. En effet, au-delà de leur utilisation par l'école d'aspirants, les locaux sont largement utilisés par la police cantonale pour la tenue de diverses réunions de travail. D'autre part, plusieurs autres services de l'Etat sollicitent régulièrement une partie de l'infrastructure.

Le décret adopté par le Grand Conseil portait sur un crédit de 1.100.000 francs pour la transformation du bâtiment de l'arsenal cantonal à Colombier. Cette enveloppe budgétaire a été parfaitement respectée.

Activités déployées

Etat-major

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral. Parmi ceux-ci on relève:

La présidence de la Conférence des commandants romands de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la police cantonale. Ce mandat en fait un membre du comité de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du groupe «OPERATIONS» chargé de coordonner les engagements de police intercantonaux (WEF, G8, etc.).

La participation du commandant aux travaux du Conseil de fondation de l'Institut suisse de police comme représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse.

La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par l'adjoint du commandant.

La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention romands; cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

Relations publiques

La disponibilité et le professionnalisme du porte-parole de la police cantonale neuchâteloise en font un interlocuteur privilégié des représentants des médias romands, tant écrits qu'électroniques. Ce recours fréquent aux ressources du service dans le domaine de la communication concerne également les autres membres de l'état-major.

La police cantonale a publié 43 communiqués de presse spéciaux en 2004, en plus des trois avis quotidiens disponibles sur son site internet.

Complémentairement à ces prises de positions médiatiques, les cadres se sont exprimés à de très nombreuses reprises à l'intention d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

D'autre part, du 29 octobre au 7 novembre 2004, la police cantonale a été l'hôte d'honneur de la traditionnelle foire d'automne du haut du canton (MODHAC). A cette occasion, elle a occupé un stand sur lequel elle avait installé une voiture-tonneau qui permettait de tester l'efficacité de la ceinture de sécurité et de nombreuses animations présentant les diverses facettes de la police. Elles ont rencontré un franc succès auprès du public qui, à chaque fois, s'est déplacé en nombre. Les multiples questions posées au personnel présent sur le stand prouvent que de telles manifestations rapprochent la police de la population et permettent d'en donner une excellente image.

Gendarmerie

Activités - Généralités

En 2004, la gendarmerie a procédé à 224 (193) arrestations, 774 (873) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 2593 (1668) mandats d'amener.

Elle a adressé 26.603 (24.316) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2003	2004	
7584	8442	Rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire;
250	248	Rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 o/oo et plus) sans accident;
2281	2299	Procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière;
12.487	14.282	Autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.);
1357	1287	Constats d'accidents de circulation;
357	45	Autres accidents (travail - sport - etc.).

La gendarmerie a encore procédé à 1489 (1417) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1704 (1415) amendes d'ordre, ainsi que 13.773 (11.012) délais de réflexion ce qui représente la somme de 1.525.146 fr. 25 (1.042.095 francs).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 656.436 fr. 90 (594.737 fr. 85), dont 336.000 francs (310.560 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 95 (142) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 122 (148) fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

Domages à la propriété par graffitis

Durant le mois de novembre, un groupe ad-hoc d'enquêteurs constitué de sept gendarmes a mené une vaste enquête visant à identifier les au-

teurs de nombreux graffitis perpétrés dans le canton, en particulier sur des trains et aux abords des autoroutes. Ce sont ainsi 27 personnes qui ont été interpellées sur le Littoral neuchâtelois ainsi qu'à La Chaux-de-Fonds; à une exception près, toutes étaient majeures. Au terme des investigations, trois des auteurs présumés de ces dommages ont été placés en détention préventive par le juge d'instruction.

L'enquête a permis de déterminer qu'une partie des auteurs présumés interpellés avaient sévi non seulement dans la région neuchâteloise, mais aussi dans les cantons voisins ainsi qu'en France et en Italie. Certains sont des multirécidivistes dans le domaine des graffitis. Le montant total des dommages s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs et concerne principalement des trains, des bâtiments tant privés que publics ainsi que des ouvrages routiers.

L'ensemble des infractions dénoncées couvre la période 1999-2004 et concerne plus de 100 plaintes pénales déposées durant cette période auprès des autorités compétentes. L'important taux d'identification des auteurs présumés de ces dommages résulte d'un travail minutieux effectué par le groupe d'enquêteurs, en particulier dans la comparaison des divers graffitis et des recoupements qui ont pu être établis.

Statistique des plaignants

Districts	2004	2003	2002	2001	2000
1 - Neuchâtel	156	121	83	185	293
2 - Boudry	52	46	46	61	110
3 - Val-de-Travers	10	9	10	22	20
4 - Val-de-Ruz	12	8	15	20	35
5 - Le Locle	10	19	11	2	16
6 - La Chaux-de-Fonds	96	73	82	62	117
Totaux	336	276	247	352	591

Patrouilles

De jour, comme de nuit, 3968 (4992) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2003	2004		2003	2004	
1917	1692	Surveillance de la circulation	686	814	Contrôle des usagers de la route
207	99	Investigation	403	524	anti-ivresse
323	237	Observation	246	206	judiciaires
74	115	Ferroviaires	166	239	multigraph

La police de la circulation a escorté à 8 (22) reprises diverses personnalités, accompagné 49 (30) transports spéciaux et 21 (20) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 82 (78) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontières, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et le service vétérinaire cantonal.

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 3315 (2767) reprises au moyen d'éthylomètres, 388 (423) résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes selon la répartition suivante:

2003	2004	
167	154	conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation
250	248	lors de contrôles sporadiques (sans accident)

Le radar «*Speedophot II*» a été placé en mode «stationnaire» à 532 (412) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 121.794 (94.245) véhicules ont été contrôlés et 11.072 (7.947) conducteurs dénoncés, soit 9,09% (8,43%). Il a également été utilisé à 42 reprises en système «Moving», au cours desquelles 114 (75) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, 239 patrouilles au moyen de la voiture banalisée, équipée du «Multigraph» ont permis de verbaliser 392 conducteurs pour vitesse excessive.

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2004, se présente comme suit:

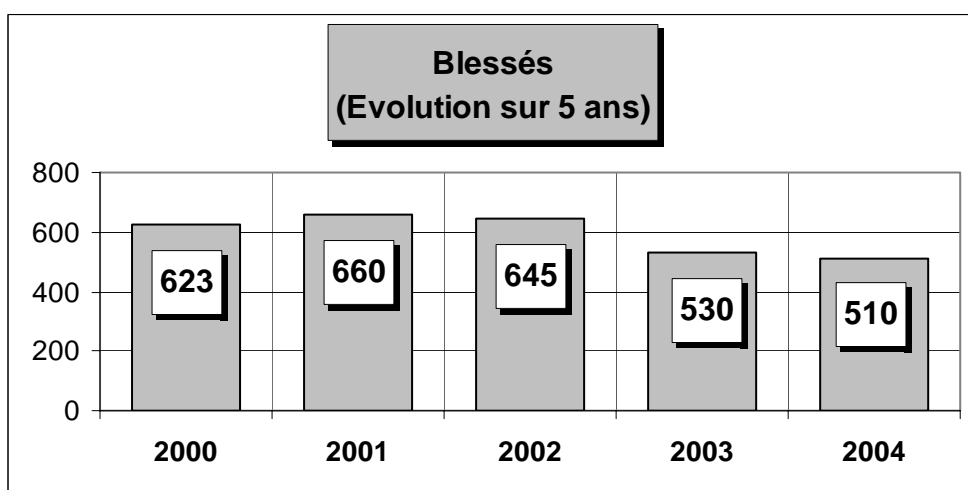
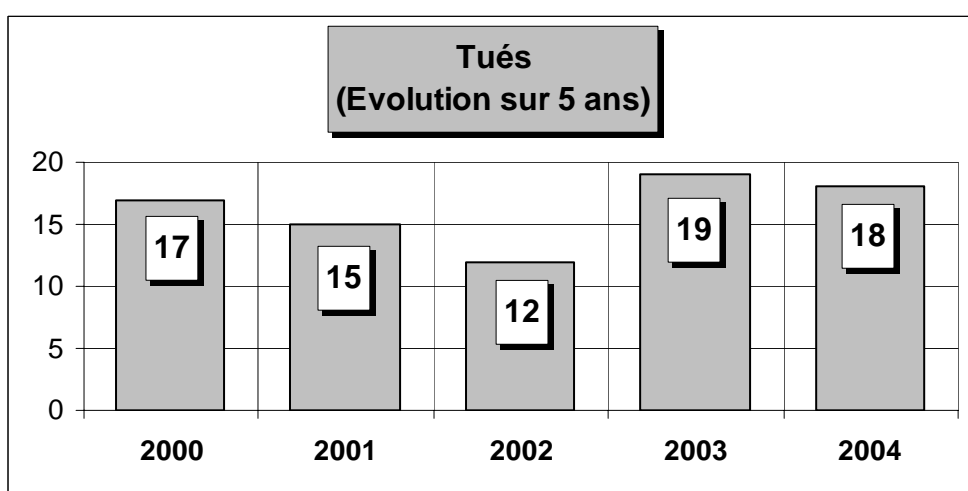
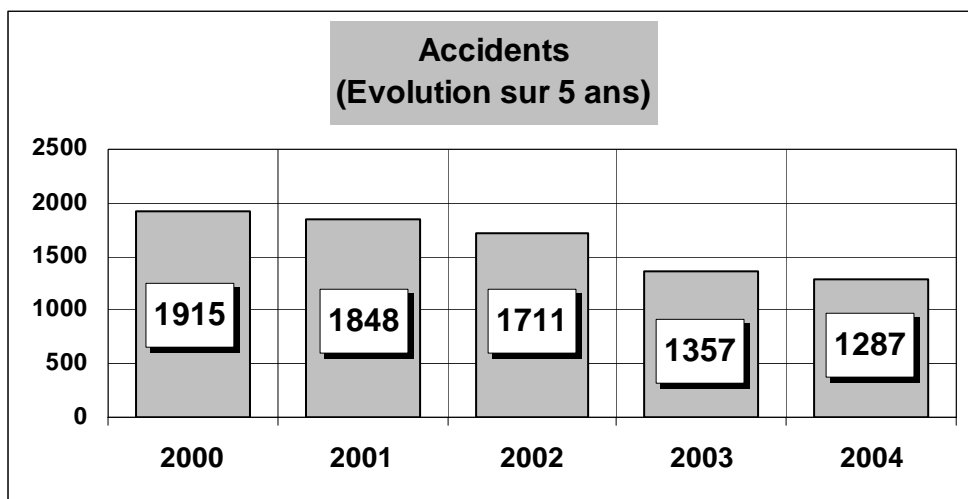
	2004	2003
Accidents	1287	1357
Blessés	510	530
Tués (dont 1 accident avec 3 décès)	18	19
Personnes conduisant sans permis	31	28
Permis de conduire saisis	186	202

Les dix principales «fautes et influences possibles» des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	796	749
2. Vitesse inadaptée	545	447
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	309	376
4. Violation de priorité	285	276
5. Ivresses	154	167
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	143	143
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	80	79
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	64	68
9. Dépassements	64	66
10. Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	49	48

On dénombre également 224 (199) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 185 (162) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 82,58% (81,40%)

Le nombre total des accidents qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2004 est constamment en baisse en ce sens qu'il accuse une régression de 70 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtoises, leur nombre est stationnaire puisque ce sont 18 victimes qui ont été recensées, contre 19 en 2003. Toutefois, un accident a causé la mort de trois personnes. Les tronçons où ces drames se sont déroulés restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 ou 100 km/h, avec 11 accidents mortels, sur 16 au total. Les personnes blessées, quant à elles, suivent une courbe décroissante, soit 20 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé devant la vitesse et en cinquième position l'ivresse.



Les campagnes de prévention

En vue de l'introduction du taux d'alcoolémie de 0,5‰, et afin de sensibiliser la population, cinq campagnes spécifiques ont été organisées.

Avril du 5 au 18

Campagne de sécurité routière «*Boire ou conduire*» du Conseil de la Sécurité Routière (CSR) - affiches et patrouilles anti-ivresses.

Juin du 7 au 20 Distribution de stylos aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool et d'un alcootest aux autres.
Septembre du 6 au 19
Octobre du 18 au 31
Décembre du 6 au 19

Par ailleurs nous avons reconduit les campagnes traditionnelles de sensibilisation aux excès de vitesse.

Avril du 19 au 25 Campagne radar de la rentrée scolaire de "*printemps*", aux abords des collèges et sur les tronçons
Août du 16 au 22 hors localités, limités à 80 km/h et plus.

De plus deux campagnes ont été mises sur pied en collaboration avec le centre Migros, et Optic 2000 Houlmann de Marin.

Août du 9 au 14 Brigade d'éducation routière et responsable de la prévention de la criminalité Expo-animation au Centre Migros de Marin - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, avec la voiture-tonneau (démonstration de l'efficacité de la ceinture de sécurité)

Octobre du 25 au 30 Campagne "*Voyez Clair*" à Marin-Centre avec Optic 2000 Houlmann - sur le thème de l'alcool au volant. 1750 contrôles de la vue - 1700 alcootest et 2000 réglottes "*Drink or Drive*" du TCS ont été délivrés.

Éducation routière

Occupée en permanence à sa mission spécialisée dans le domaine de la prévention, la brigade, renforcée au besoin par la collaboration de gendarmes et d'agents des polices communales, a assuré l'éducation routière dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2004, 9562 (9015) élèves au total, répartis dans 569 (539) classes ou groupes, ont bénéficié de cette instruction spécialisée et dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de «*la traversée de la route*» a été traité dans 72 (91) écoles enfantines et dans 85 (40) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 2724 (1723) enfants.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e années primaires des districts de Neuchâtel, du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à *la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste* et des cours pratiques

sur le *jardin de circulation*, soit au total 1071 (1302) élèves répartis dans 62 (69) classes.

Dans 12 localités, 225 (210) enfants au total, formés en 4^e année primaire, ont fonctionné en 5^e en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également assuré la formation de 25 (34) patrouilleurs adultes dans 3 (4) localités.

La campagne «*examen pour cyclistes*» a concerné 1086 (1077) adolescents de 62 (59) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test théorique de 50 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 10^e édition, la «*Coupe scolaire neuchâteloise*» s'est déroulée à Fleurier, sous l'égide de la commission technique d'éducation routière. Sur 100 concurrents inscrits, 95 enfants (soit 65 (70) garçons et 30 (25) filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette manifestation a une nouvelle fois remporté le succès escompté.

1007 (1056) élèves de 7^e année secondaire et 1065 (990) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés aux *statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation*.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 7 (5) séances de 2 à 8 heures d'éducation routière à l'intention de 24 (31) jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu de la nature de certaines campagnes impliquant un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants instruits par la brigade s'élève à 9562 (9015) pour l'année 2004.

La collaboration instaurée au fil des ans, entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière, s'est maintenue par le souci commun de développer la prévention des accidents.

Brigade des chiens

Au 31 décembre 2004, la brigade canine de la police cantonale neuchâteloise comptait dans ses rangs 12 conducteurs de chien, y compris un collègue de la police de sûreté et une agente de la police locale de Neuchâtel.

Ne sont pas comptés dans cet effectif, deux collaborateurs de la police de sûreté avec des chiens stupéfiants.

Nous pouvons résumer cet effectif de la façon suivante:

Gendarmerie (10 chiens, groupe d'intervention (GI) compris 4 chiens d'intervention opérationnels, soit:

- 2 chiens (défense & explosifs) 6 et 3 ans;

- 1 chien (défense & stupéfiants) 6 ans;
- 1 chien (défense) 6 ½ ans.

2 jeunes chiens en formation, soit:

- 1 jeune chien de 26 mois (défense & stupéfiants);
- 1 jeune chien de 25 mois (défense & explosifs);

seront soumis aux tests d'intervention et de spécialisation dans le courant de l'année 2005.

4 chiots en formation, soit:

- 1 chiot de 12 mois;
- 3 chiots de 10 mois;

seront soumis au test dit "Jeune chien" début 2005.

Sûreté

- 1 chien d'intervention (explosifs) 7 ans.

Police locale de Neuchâtel

- 1 chien d'intervention (défense & stupéfiants) 10 ½.

En 2004, la brigade a été sollicitée à 89 reprises pour les interventions suivantes:

- | | | |
|------------------------------------|----|----------------------|
| ➤ Défense | 8 | |
| ➤ Piste | 10 | ➔ 2 succès pratiques |
| ➤ Quête d'homme en bâtiment | 9 | ➔ 1 succès pratique |
| ➤ Quête d'homme sur le terrain | 11 | |
| ➤ Quête d'objet | 4 | ➔ 1 succès pratique |
| ➤ Surveillance | 11 | |
| ➤ Intervention GI | 12 | |
| ➤ Escorte - conduite | 1 | |
| ➤ MO - match de football | 3 | |
| ➤ Recherche stupéfiants | 17 | ➔ 2 succès pratiques |
| ➤ Recherche préventive d'explosifs | 1 | |
| ➤ Menace-alarme bombe | 1 | |
| ➤ Autres | 1 | |

Dès le mois d'août 2004, le service de piquet a été réintroduit au sein de la brigade. Jusqu'à ce jour, ce service est assuré par quatre chiens opérationnels.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que la brigade canine de notre corps est en pleine expansion, toujours plus sollicitée, nous

amenant obligatoirement à plus de professionnalisme, ce dont nous nous réjouissons.

Police de sûreté

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part les données fournies à l'office fédéral de la police sous une forme unifiée des polices suisses, et d'autre part l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2004 (hors stupéfiants)

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des quatre dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives)

	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	8	7	12	8	10	10	10	0	0	5	5
Coups et blessures	420	495	552	569	619	698	567	131	60	309	389
Affaires de moeurs	127	123	152	149	145	114	110	4	11	65	49
Vols simples	2651	2811	3260	3288	3408	781	608	173	174	324	457
Vols avec effraction	1161	1263	1351	1365	1300	223	209	14	79	92	131
Vols à l'arracher	25	22	29	26	22	4	3	1	1	3	1
Vols (total)	3837	4096	4640	4679	4730	1008	820	188	254	419	589
Vols de véhicules	894	898	759	720	715	108	103	5	41	53	55
Brigandages	46	40	42	29	43	39	37	2	9	13	26
Escroqueries + abus conf.	230	225	227	219	257	229	197	32	3	126	103
Incendies intentionnels	40	51	57	51	45	27	23	4	12	12	15
Incendies par négligence	52	59	49	70	49	46	29	17	7	34	12
Incendies techniques	62	69	64	36	54						
Incendies (total)	154	179	170	157	148	73	52	21	19	46	27
Domages à la propriété	1936	1888	1965	1974	1939	467	415	52	153	287	180
TOTAL GENERAL	7652	7951	8519	8504	8606	2746	2311	435	621	1323	1423

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2004, à l'examen de la statistique annuelle, a subi peu de modifications par rapport à l'année 2003.

Il faut relever, de manière générale, une très légère augmentation de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2003, est en

augmentation de 1.1%, mais en augmentation de 12.5% par rapport à l'année 2000. C'est cette tendance qui nous préoccupe.

Il faut noter aussi une stabilisation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: augmentation de 3.6% pour les vols simples et diminution de 4.7% pour les vols par effraction.

La tendance la plus préoccupante en termes d'augmentation concerne les délits graves, tels les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent encore de 8.8% (+47.3% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une augmentation très nette de 48.3% par rapport à l'année 2003 (mais une valeur équivalente aux années 2000 à 2002). Par contre, les affaires de mœurs, après une augmentation très nette de 25.3% entre 2001 et 2002, se stabilisent, avec une légère régression de 2.7%.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, inclut également des tentatives. Une femme a été tuée dans le cadre de ses relations conjugales durant l'année 2004, contre 4 en 2003. Ce chiffre ne doit toutefois pas nous faire oublier que la violence au sein du couple reste une menace réelle pour les femmes. Le nombre d'incendies enregistré une légère baisse de manière générale de 5.7%, tandis que les incendies intentionnels montrent une diminution plus marquée de 11.7% par rapport à 2003.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2004, en moyenne plus de 7 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire diminue de 20% par rapport à 2003, mais augmente de 35% par rapport à 2000.

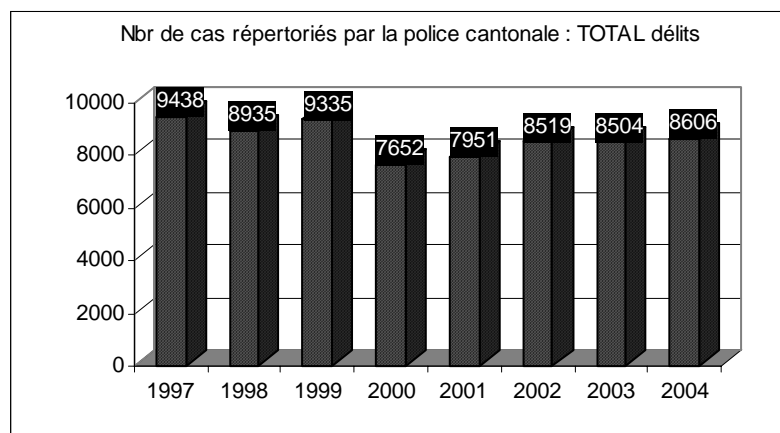
Le taux d'élucidation est de 32% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 38.9% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

Levées de corps

GENRE	2000	2001	2002	2003	2004
Suicides	23	39	36	38	36
Morts naturelles	66	65	67	64	74
Accidents (sauf LCR)	9	16	7	8	11
Meurtres	0	2	2	4	1
Non établies	0	0	0	1	1
Overdoses (Base : rapports de levée corps)	6	1	1	3	8
TOTAL GENERAL	104	123	113	118	131

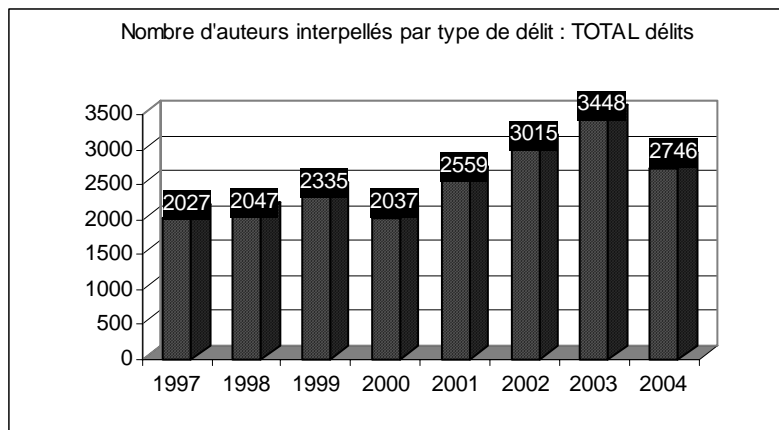
En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il y a un meurtre durant l'année 2004, alors qu'il y en avait eu quatre en 2003, deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000. Les overdoses ont augmenté de manière très significative de 166%. Ce changement est vraisemblablement dû à la recrudescence de la politoxicomanie, notamment en ce qui concerne l'association cocaïne-héroïne. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

Evolution des délits entre 1997 et 2004

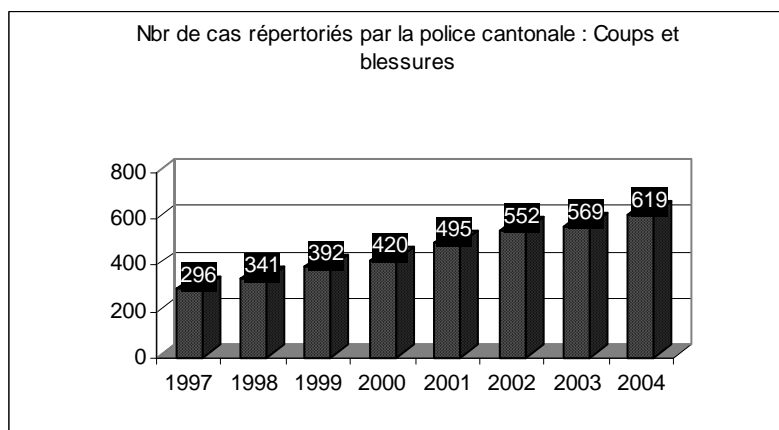


Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 12.4%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000.

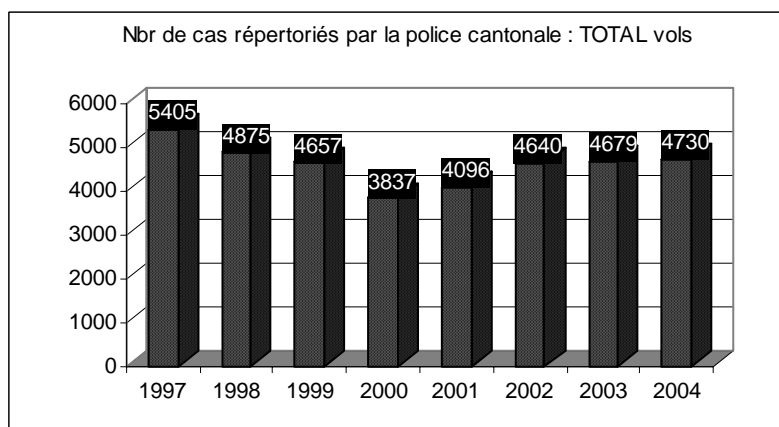
L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale à la hausse. L'année 2003 avait atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 3448 au total ou plus de 9 auteurs de crimes ou de délits par jour. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2004 diminue de 20%. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1997 est de 22.1%.

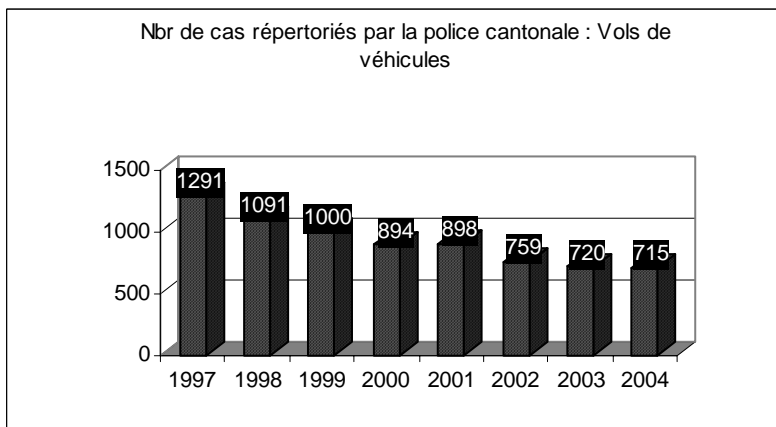
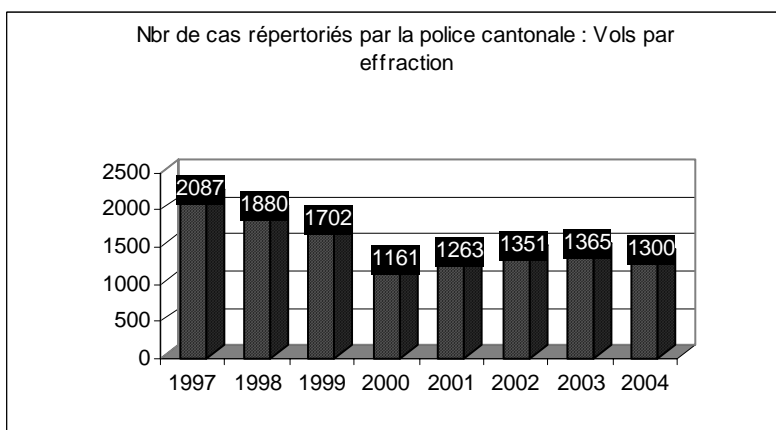
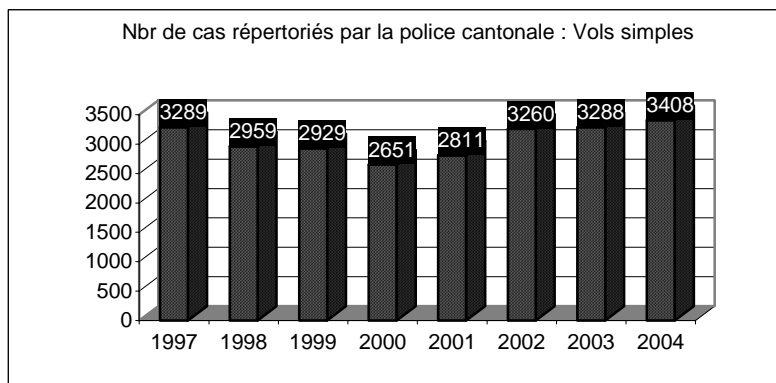


Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2004, avec une augmentation de 8.7% par rapport à 2003 et de 200% par rapport à 1997! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



Atteintes au patrimoine



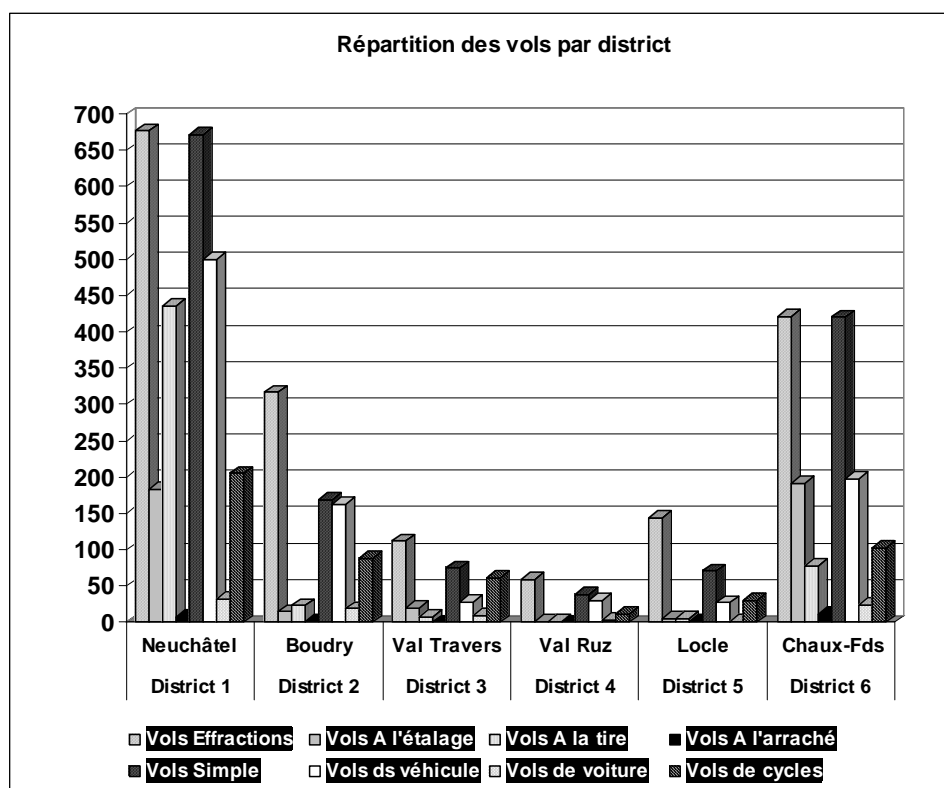


On remarque que le nombre de vols s'est stabilisé par rapport à 2003, en affichant toutefois une très légère progression de 1%. La progression est significativement plus marquée par rapport à l'année 2000 (23%), pour atteindre un peu plus de 13 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-4.7%) par rapport à 2003 et une très forte régression par rapport à 1997 (-38%).

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2003 et la confirmation d'une baisse significative depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée

des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (500 cas signalés). La part des voitures volées est de 12% (90 vols de voitures).

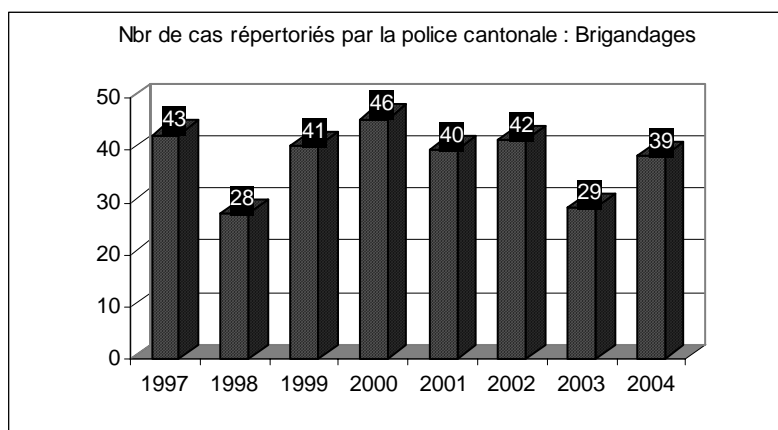
La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 70% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (14.3%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis, depuis quatre ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997.

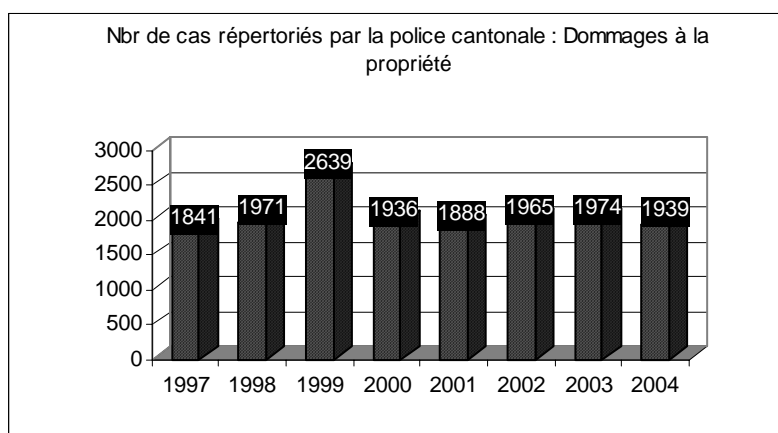
Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 28% entre 2000 et 2004. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaies se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne s'est pas produite dans les autres districts.

Brigandages



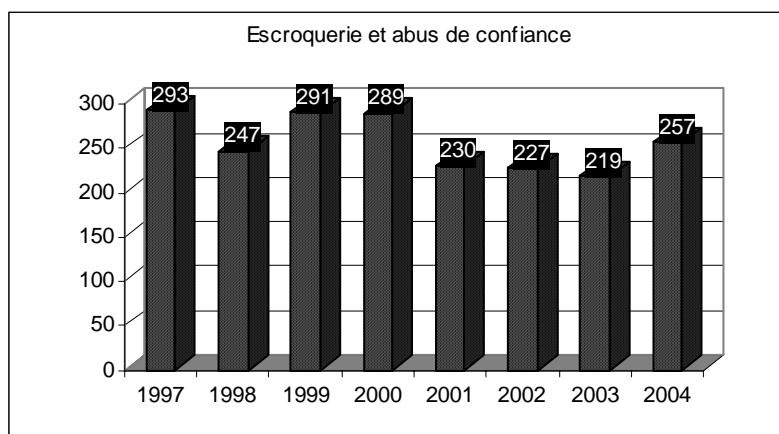
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a nettement augmenté en 2004 pour atteindre une valeur similaire aux années 1997 à 2002. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence.

Dommmages à la propriété



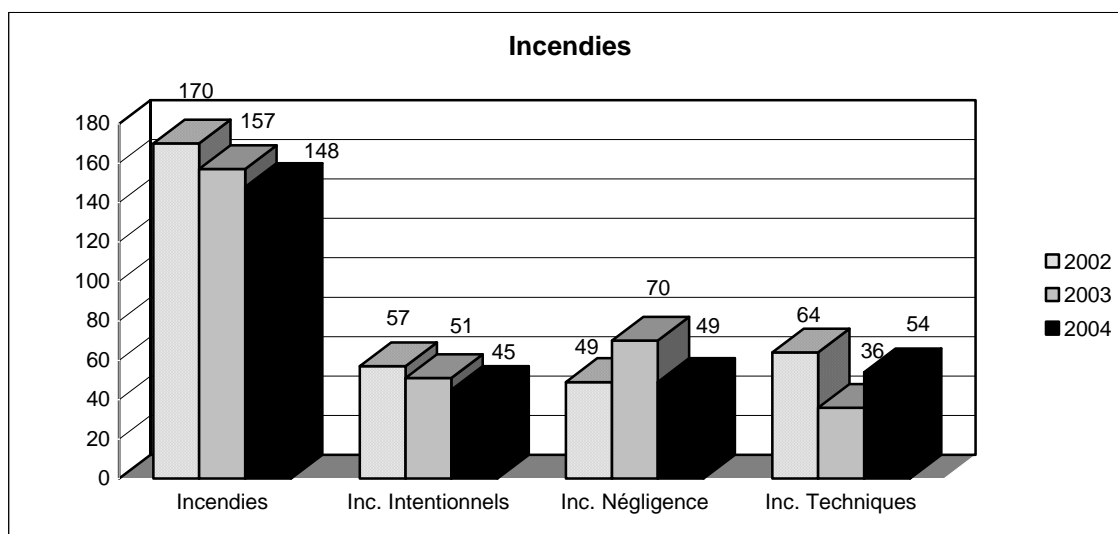
Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs moyennes de 1997-1998 et 2000-2003, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 17% des infractions (342 affaires constatées en 2004 contre 291 en 2003).

Escroqueries et abus de confiance



Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 2000 et 2001, la situation 2004 montre une augmentation de 17.3%.

Incendies

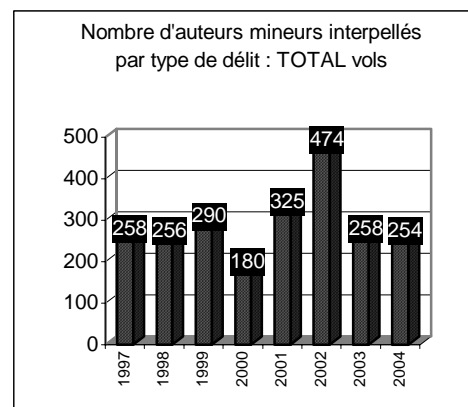
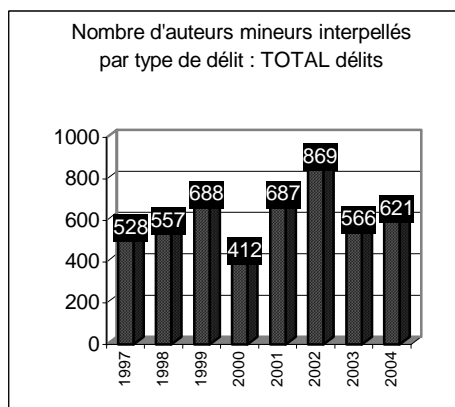


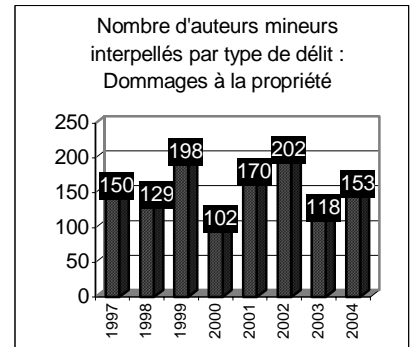
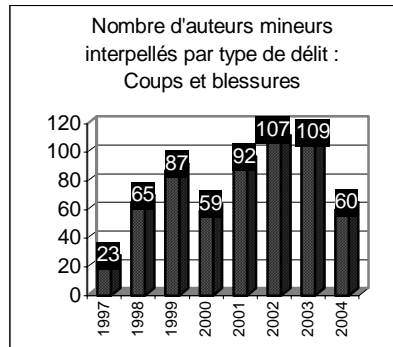
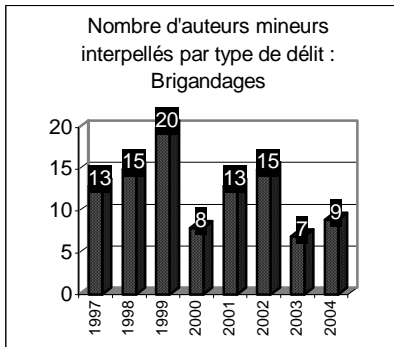
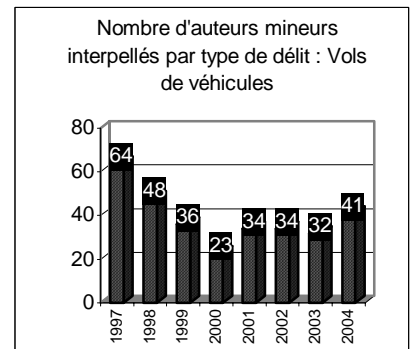
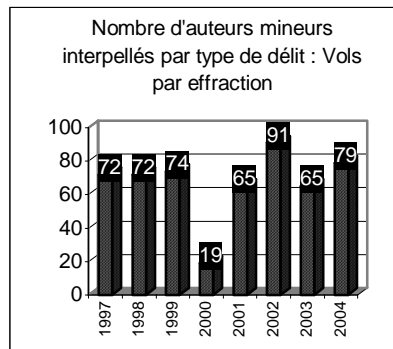
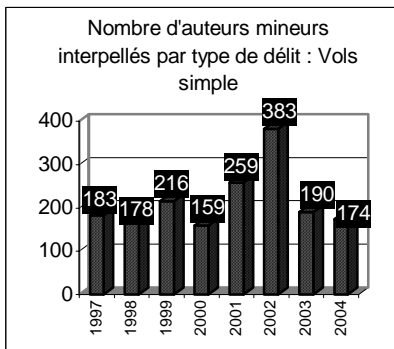
La police cantonale a ouvert, durant l'année 2004, 148 (157) enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2004, 27 (28) auteurs pour des incendies intentionnels et 46 (73) auteurs d'incendies par négligence. On note une diminution du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On constate une très forte diminution du nombre d'incendies résultant

d'une négligence, mais une très nette augmentation des causes techniques, se situant cependant en dessous du niveau de 2002.

Délinquance des mineurs

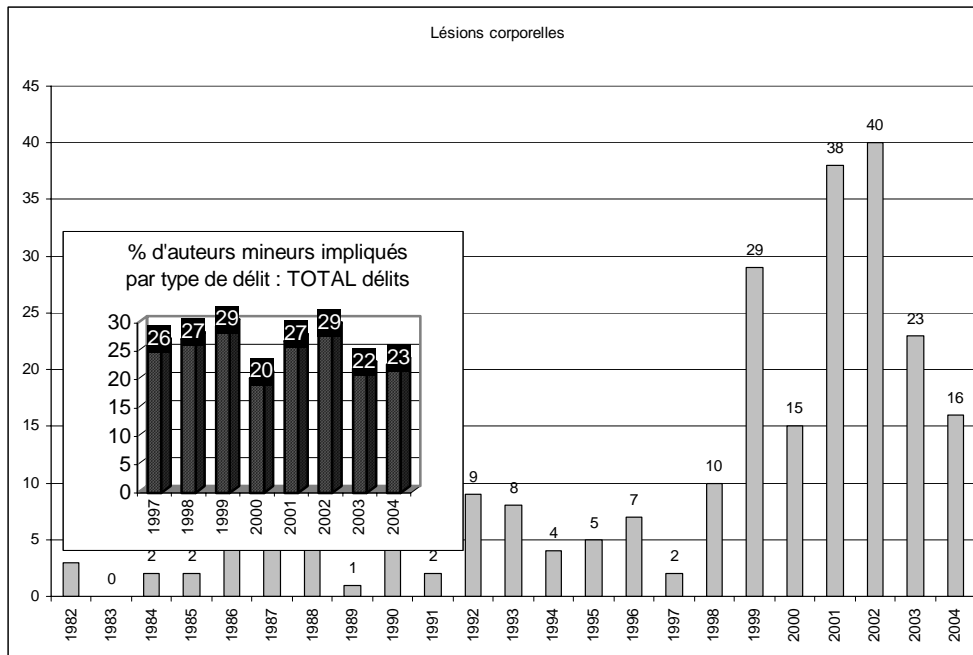
En représentant 23% des auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention et d'intégration de notre jeunesse dans la société. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1997 et 2004, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.





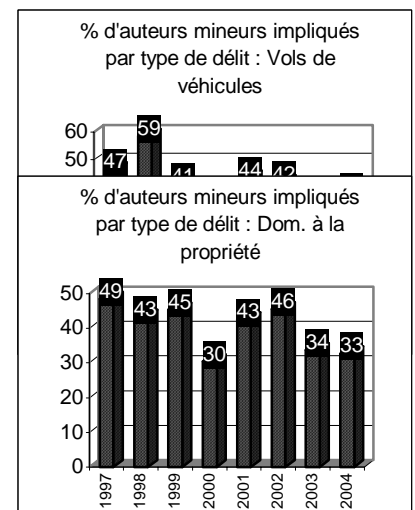
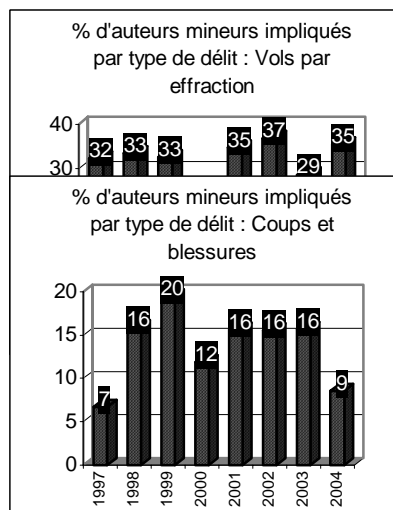
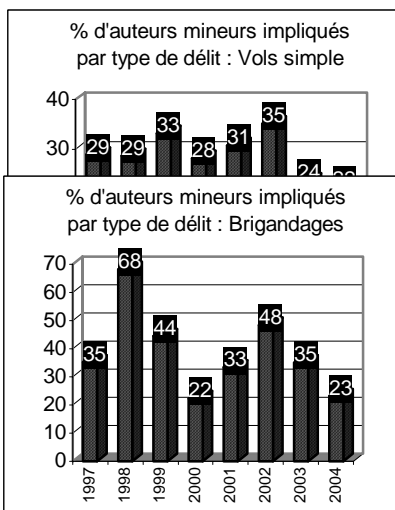
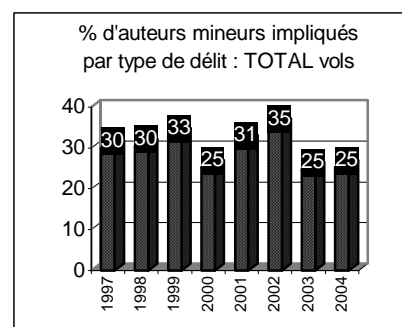
On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police a augmenté de 9.7% par rapport à l'année 2003. Par contre, on note de manière réjouissante que la rubrique coups et blessures représentant le mieux la violence a diminué de manière significative de 45%.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 21 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



Le nombre des mineurs dénoncés pour des vols est identique à celui de l'année 2003. Une légère augmentation est visible pour l'année 2004, par rapport à 2003, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 21% pour les vols par effractions, de 29% pour les dommages à la propriété, de 8% pour les brigandages, alors que les vols simples diminuent de 8.4%.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la proportion des auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire par rapport au total des auteurs dénoncés.



Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2004 est assez similaire à celle de l'année 2003. Aucun des objectifs et des buts n'ont changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Nous avons continué nos efforts en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu pour une grande partie par des ressortissants africains de l'ouest. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Nous avons constaté une diminution de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) durant l'année 2004. L'offre sur le marché illicite a très certainement diminué suite à plusieurs enquêtes d'envergure élucidées en Suisse, dont à Neuchâtel, contre des réseaux d'importation de cette drogue entre 2003 et 2004, notamment dans le milieu thaïlandais.

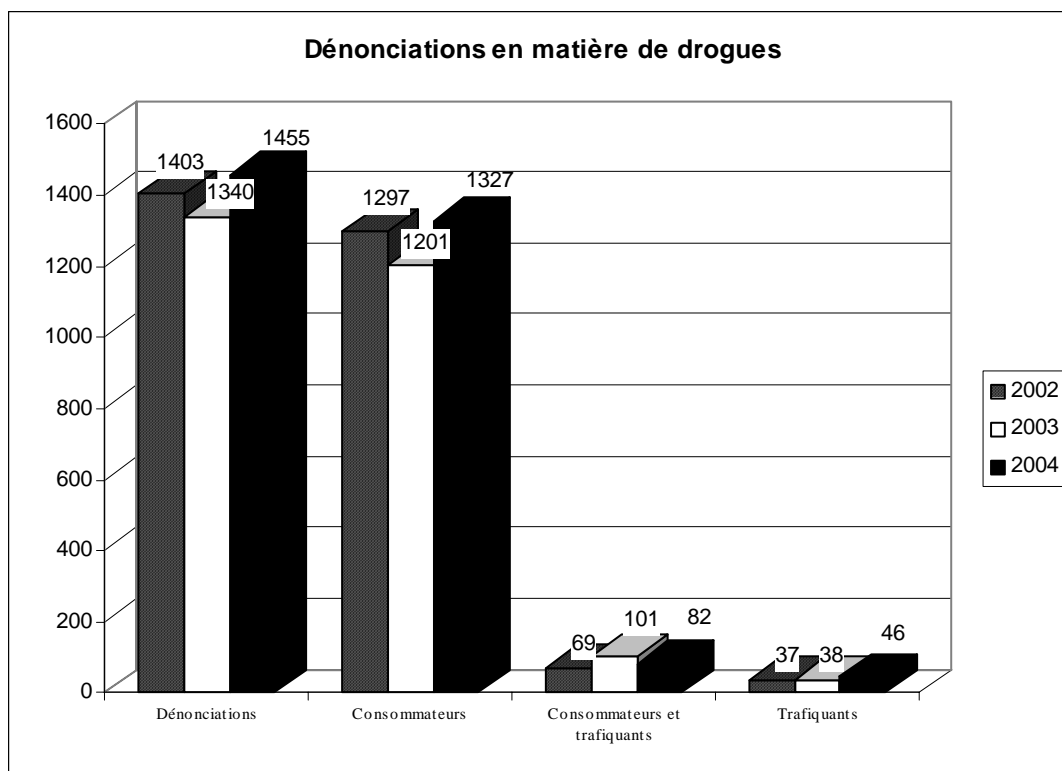
De même, le trafic d'héroïne a nettement diminué depuis le milieu de l'année 2003. L'offre est devenue pratiquement inexistante dans notre canton tant et si bien qu'aucune enquête n'a été ouverte contre des trafiquants durant l'année 2004. La cocaïne a certainement presque totalement substitué l'héroïne auprès des toxicomanes. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne.

Durant l'année 2004, 15 enquêtes approfondies ont été menées contre le trafic de cocaïne débouchant sur des mises en cause pour la vente portant sur plus de 20 kilos et débouchant sur les dénonciations de 37 trafiquants. Parallèlement, la brigade des stupéfiants a été occupée par la découverte de plantations de marijuana dans le Val de Travers débouchant sur la destruction de plus de 34.000 plants et la dénonciation de 7 trafiquants locaux pour la production de centaines de kilos de chanvre et la revente pour des sommes dépassant plusieurs millions de francs.

Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 8.6% en 2004 par rapport à l'année 2003.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en re-

lation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



Le nombre de consommateurs dénoncés a augmenté de 12.3%, vraisemblablement à cause du nombre croissant de toxicomanes au cannabis, trompés par un discours flou au niveau de la politique fédérale. Le nombre de trafiquants-consommateurs et de trafiquants dénoncés a diminué par rapport à l'année 2003 alors que le nombre de trafiquants non consommateurs a augmenté significativement.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 42% d'entre eux sont des ressortissants étrangers contre 58% de nationaux. Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 59% sont Suisses, 30% sont étrangers intégrés (permis B ou C) et 11% sont requérants d'asile. Enfin, au niveau des dix-neuf trafiquants qui ne consomment pas de produits stupéfiants et qui présentent une certaine envergure, 10 sont des étrangers, dont 6 des requérants d'asile et 9 sont des Suisses.

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés représente 12.6% du nombre total des personnes dénoncées. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 15% pour les femmes et de 85% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2004 est en diminution et atteint le 13.8% des auteurs d'infractions (contre 17% en 2003). Il

est trop tôt pour tirer une conclusion de cette modification et il y a lieu de vérifier à l'avenir s'il s'agit d'une tendance ou d'un hasard.

Perspectives d'avenir

Collaboration avec les polices communales et celles des villes ("Police 2006")

L'année 2004 a connu une intense activité sur le dossier de la collaboration entre les diverses polices du canton de Neuchâtel. En effet, fort de diverses expériences réalisées au cours des dernières années et dans un souci d'accroître l'efficacité de la police en général, canton et communes se sont engagés dans une vaste réforme dans le but de définir une nouvelle forme de collaboration des polices neuchâteloises. Mené par le département de la justice, de la santé et de la sécurité et la police cantonale, le projet "POLICE 2006" poursuit les objectifs suivants:

- Améliorer l'intervention "police-secours" en collaborant avec les trois villes sous l'égide de la police cantonale.
- Codifier les missions de proximité aux niveaux urbain, périurbain et rural.
- Améliorer la capacité de conduite des opérations à partir d'une centrale unique transformée en centrale d'engagement.
- Améliorer l'ensemble de la communication.
- Analyser le coût global de la sécurité publique et identifier les zones d'économies.

A terme, le projet doit offrir des prestations accrues à la population qui est en droit d'obtenir une réponse et une prise en charge adéquate face aux problèmes d'insécurité, indépendamment des compétences de la police à laquelle elle s'est adressée. Dans cet esprit, la notion de "guichet unique" sera développée pour l'ensemble des postes de police du canton.

La réforme envisagée n'entre pas dans le processus du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes, parce que nous considérons que les besoins de sécurité doivent trouver une réponse dans un cadre de proximité, soit la commune. Même si la réforme n'a pas pour ambition d'accroître l'effectif des agents des polices communales de manière importante, il n'en demeure pas moins que certaines communes devront augmenter leur effort financier afin de remplir la mission de sécurité publique qui leur est impartie.

La direction de ce projet a été confiée à l'adjoint du commandant de la police cantonale avec le soutien d'un consultant externe. Un comité di-

recteur présidé par la cheffe du DJSS et regroupant les directeurs de police des trois villes ainsi que deux représentants des autres communes assure la conduite stratégique. Au cours de 12 séances, il a validé les options conceptuelles retenues ainsi que les lignes directrices qui président à l'élaboration du projet de loi.

Le groupe de travail des 18 conseillers communaux, institué en 2001, a été intégré à l'organigramme du projet et associé de ce fait étroitement les communes.

Divisé en cinq processus, soit "conduite et engagement", "polices communales", "police de proximité urbaine", "formation" et "finances", le projet est arrivé au terme de sa première phase soit l'élaboration des concepts. Le projet de loi rédigé constitue ainsi une des pierres angulaires de la phase de réalisation. Son adoption devrait permettre de créer les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des polices communales.

Le projet de nouvelle loi sur la police communale adopté par le comité directeur "POLICE 2006" le 22 octobre 2004 a été mis en consultation auprès de l'ensemble des communes, du pouvoir judiciaire ainsi que des associations professionnelles des agents de police Neuchâtel-communes et de la police cantonale.

Au terme de la procédure de consultation, le CODIR a pris la décision de momentanément suspendre la procédure législative. En effet, même si 30 communes réunissant quelque 120'000 habitants se sont exprimées en faveur de la nouvelle organisation de la police communale, bon nombre d'entre elles ont également clairement manifesté leur inquiétude à l'égard du projet en constatant qu'elles devront mieux assumer leurs responsabilités dans ce domaine. En effet, à la lecture des diverses prises de position, le CODIR a estimé que celui-ci risquait de cristalliser une certaine lassitude des communes à l'égard de l'Etat dans un contexte budgétaire difficile et après plusieurs réformes (péréquation financière, désenchevêtrement des tâches, réorganisation des OPC et de l'état-civil, etc.), dont le rythme dépasse quelque peu la capacité des communes à les digérer.

Malgré cette suspension provisoire le calendrier du projet n'est pas remis en question. L'année 2005 sera consacrée à une définition plus précise des missions des communes et un contact ciblé avec les régions et certaines communes devra répondre aux interrogations et permettre de trouver des solutions adéquates et concertées. Durant cette année diverses expériences pilotes dans les domaines de police-secours, des polices intercommunales ainsi que des mandats de prestations seront réalisées.

Fort de ces expériences et contacts, le projet de loi, éventuellement modifié légèrement, sera soumis au Grand Conseil fin 2005, début 2006.

Réorganisation des services généraux

Le prochain départ à la retraite de trois collaborateurs des services généraux actifs dans le domaine de l'administration du service a conduit à envisager la création d'une structure administrative et logistique plus réduite, directement subordonnée au chef des services généraux. C'est ainsi que celui-ci disposera d'un chef administratif mis à la tête du secrétariat de l'état-major, de la chancellerie et de la comptabilité. Deux postes à temps complet seront économisés dans ce cadre.

Ecole d'aspirants régionale

Le projet des cantons de Vaud et du Valais d'implanter une structure romande de formation des policiers, localisée à Savatan, n'a pas rencontré l'adhésion des autres cantons romands. C'est ainsi que les cantons de Berne (langue française), Fribourg et Jura ont marqué leur intérêt pour un regroupement de leurs formations respectives à Colombier.

Les commandants de ces polices ont reçu mandat de mener les travaux qui conduiront à la création d'une entité régionale en 2006.

Notons qu'une telle structure ne nécessitera pas d'investissements supplémentaires à Colombier, à moins qu'à terme d'autres cantons ou villes rejoignent l'école régionale. Dans cette hypothèse, l'arsenal dispose de réserves d'emplacement suffisantes pour un agrandissement. Un doublement de l'école actuelle pourrait être réalisé avec relativement peu de moyens et sera étudié si le besoin s'en fait sentir.

Conclusion

Dans l'exercice de sa mission de sécurité au service de la population neuchâteloise et de ses autorités, la police cantonale peut apparaître comme une institution appliquant les bases légales fondant son action de façon formelle.

Mais derrière cet aspect de façade, il convient de mentionner l'activité permanente de plus de 300 collaboratrices et collaborateurs dont les compétences humaines et les aptitudes relationnelles sont à la base des succès qu'elles et ils obtiennent.

Aujourd'hui, le succès d'une intervention ou d'une enquête de police résulte autant de la mise en œuvre de compétences relationnelles que de savoir-faire technique ou de connaissances des bases légales.

L'effort constant consistant:

- à adapter l'action des services de police aux objectifs poursuivis;

➤ à fonder leur action sur des références déontologiques respectueuses de l'ensemble des codes définissant les droits de l'homme et le respect des minorités;

➤ à offrir une formation continue permettant une adaptation permanente à des critères sociaux adaptés et modernes;

est porteur des attentes justifiées des autorités cantonales et de la population à l'égard de leur police

